
TABLE DES MATIERES

TITRE I GENERALITES.....	1
TITRE II. DE L'INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE.....	10
TITRE III. DE L'ASSURANCE SOINS DE SANTE.	16
CHAPITRE I. DES INSTITUTIONS.....	16
Section I. Du Service des soins de santé.....	16
Section II. Du Conseil général de l'assurance soins de santé.....	16
Section III. De la Commission de contrôle budgétaire.	21
[Section III/1]	23
Commission pour les objectifs en matière de soins de santé].....	23
Section IV. Du Conseil scientifique.....	25
Section V. Du Comité de l'assurance soins de santé.....	27
Section VI. [Collège des médecins-directeurs].....	33
Section VII. Du Fonds spécial de solidarité.....	37
Sous-section I. Généralités.....	37
Sous-section II. Intervention pour des soins délivrés en Belgique.	39
Sous-section III. Intervention dans le cadre de soins délivrés à l'étranger.	45
Sous-section IV. Procédures.	47
Sous-section V. Rapport d'activités.	53
Section VIII. Des commissions de conventions ou d'accords.....	53
Section IX. Des Conseils techniques.	54
Section IXbis. Commission de remboursement des médicaments 58	
Section IXter. De la Commission de remboursement des implants et des dispositifs médicaux invasifs.....	60
Section IXquater. [Commission de remboursement des produits et des prestations pharmaceutiques].....	61
Section X. Des commissions de profils.	62
Section XI. La Commission des médicaments [Abrogé par : Loi 25-1-99 – M.B 6-3 – art. 103].....	62
Section XII. [Du groupe de travail assurabilité.].....	62
[Section XIII Accès précoce et accès rapide aux médicaments].....	64
[Sous-section I Commission d'avis en cas d'intervention temporaire pour l'utilisation d'un médicament].....	64
[Sous-section II Accès précoce et accès rapide aux médicaments].....	66
[A. Accès précoce].....	69
[B. Accès rapide].....	74
[C. Enregistrement, collecte et analyse des données].....	79

CHAPITRE II. DU CHAMP D'APPLICATION.....	84
CHAPITRE III. DES PRESTATIONS DE SANTE.....	90
CHAPITRE IIIBIS. DU MAXIMUM A FACTURER.....	195
Section I. -Dispositions générales.....	195
Section II. Du maximum à facturer déterminé en fonction de la catégorie sociale des bénéficiaires.	198
Section III. Du maximum à facturer déterminé en fonction des revenus du ménage du bénéficiaire [..].	201
Section IV. Du maximum à facturer déterminé en fonction des revenus du ménage du bénéficiaire et exécuté par l'Administration de la Fiscalité des Entreprises et des Revenus. [Abrogée par: Loi (prog) 27-12-2005 - M.B. 30-12 - éd. 2 – art. 43].....	206
Section V. Dispositions relatives aux remboursements dans le cadre du maximum à facturer.	207
[CHAPITRE IIIter DU STATUT AFFECTION CHRONIQUE].....	208
[CHAPITRE IIIQUATER DU STATUT PALLIATIF].....	209
CHAPITRE IV. DE L'ETABLISSEMENT DU BUDGET DES SOINS DE SANTE.....	210
CHAPITRE V. DES RAPPORTS AVEC LES DISPENSATEURS DE SOINS, LES SERVICES ET LES ETABLISSEMENTS.	219
Section I. Des conventions.....	219
A. Généralités.	219
B. Des conventions avec les sages-femmes, les praticiens de l'art infirmier et les services de soins infirmiers à domicile, les kinésithérapeutes, les logopèdes et les fournisseurs de prothèses, d'appareils et d'implants.	219
C. Des conventions avec les établissements hospitaliers.	221
D. Des conventions avec les services et institutions visés à l'article 34, 11° et 12°.	222
E. De la convention avec les pharmaciens.....	222
F. Dispositions communes.....	223
Section II. Des rapports avec les médecins et les praticiens de l'art dentaire.	226
Section III. Dispositions communes aux sections I et II [...].....	234
Section IV. [Des avantages sociaux aux dispensateurs de soins individuels et des autres avantages qui peuvent être accordés à certains dispensateurs de soins.].....	248
Section V. [Des indemnités pour les candidats-médecins généralistes, les candidats spécialistes, les candidats pharmaciens-biologistes cliniciens, les candidats psychologues cliniciens et les candidats orthopédagogues cliniciens de même que pour les maîtres de stage en médecine, en dentisterie, des candidats pharmaciens-biologistes cliniciens, des psychologues cliniciens et des orthopédagogues cliniciens.].....	251
Section V bis. Indemnité de modification de l'offre de soins de kinésithérapie.	253
Section Vter. [Augmentation de l'offre de soins dans le secteur des soins à domicile.].....	253
Section VI. De l'intervention de l'assurance soins de santé pour des modèles spéciaux de dispensation ou de paiement de soins de santé.	254

Section VIbis. Prestations dispensées aux bénéficiaires dans un hôpital.....	259
Section VII. Des prestations de biologie clinique aux bénéficiaires hospitalisés.	261
Section VIII. Section VIII. - Des prestations de biologie clinique, d'anatomopathologie et de génétique humaine dispensées aux bénéficiaires hospitalisés et non hospitalisés.	264
Section IX. Des prestations de biologie clinique dispensées aux bénéficiaires non hospitalisés.	265
Section X. Des conditions d'intervention de l'assurance soins de santé pour certaines prestations.	277
Section XI. Dispositions particulières relatives aux modifications de la nomenclature des prestations de santé et à la réduction de certains honoraires.....	282
Section XII. Des prestations d'imagerie médicale et autres prestations visées à l'article 34.	283
Section XIIbis. [Dispositions relatives à la nomenclature de l'imagerie médicale et autres prestations.].....	286
Section XIII.....	288
Des prestations de santé effectuées en sous-traitance.	288
Section XIV. Des prestations de rééducation fonctionnelle.	289
Section XIVbis. [Dispositions particulières relatives aux spécialités pharmaceutiques et aux dispositifs médicaux sous-utilisés en hôpital.].....	289
Section XIVter [Diminution de l'intervention de l'assurance obligatoire des soins de santé et indemnités pour la délivrance de médicaments en hôpital.]	290
Section XV. Des contrats relatifs à certaines spécialités pharmaceutiques	294
Section XVbis. Des obligations des demandeurs en vue de l'admission au remboursement de spécialités pharmaceutiques.....	296
Section XVI. Des devoirs des dispensateurs de soins.....	301
Section XVIbis [Des obligations des entreprises pour l'admission au remboursement d'implants et de dispositifs médicaux invasifs visés à l'article 34, alinéa 1er, 4° bis]	323
Section XVII. Des devoirs [des kinésithérapeutes, des praticiens de l'art infirmier, des sages-femmes] et des auxiliaires para-médicaux.....	325
Section XVIII. De la responsabilité financière des médecins prescripteurs.	325
Section XIX. Mesures visant à maîtriser l'offre des soins pris en charge par l'assurance obligatoire.	328
Section XX [Des obligations des pharmaciens].....	328
Section XXI. [Des obligations des firmes qui mettent des produits radiopharmaceutiques sur le marché belge et demandent leur admission au remboursement].....	329
Section XXII. [Dispositions concernant la lutte contre la fraude.].....	330
Section XXIII. [Des obligations des firmes qui mettent des prestations pharmaceutiques visées à l'article 34, alinéa 1er, 5°, a), 19°, 20° et 20° bis, sur le marché belge et demandent leur admission au remboursement]	332
TITRE IV. DE L'ASSURANCE INDEMNITES.	334

CHAPITRE I. DES INSTITUTIONS.....	334
Section I. Du Service des indemnités.....	334
Section II. Du comité de gestion.....	335
Section III. Du Conseil médical de l'invalidité.....	339
Section IV. Du Conseil technique intermutualiste.....	340
Section V. [Centre de connaissances de l'incapacité de travail]	340
CHAPITRE II. DU CHAMP D'APPLICATION.....	342
CHAPITRE III. DES PRESTATIONS.....	345
Section I. De l'indemnité d'incapacité primaire.....	345
Section II. De l'indemnité d'invalidité.....	349
[Section III. L'octroi d'un complément d'indemnité à certains titulaires : Abrogée par : Loi 19-12-25 – M.B. 30-12 – éd. 1 – art. 27].	352
Section IV. De la possibilité de réévaluation de certaines indemnités.....	353
Section V. Dispositions communes aux indemnités.....	353
Section Vbis. Réadaptation professionnelle.....	364
Section VI. [Le " Trajet Retour Au Travail " dans l'assurance indemnités en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants.]	366
CHAPITRE IV. [OCTROI D'UNE PRIME DE REPRISE DU TRAVAIL.].....	369
CHAPITRE V [LE "FONDS RETOUR AU TRAVAIL" .].....	371
TITRE V. DE L'ASSURANCE MATERNITE.....	374
CHAPITRE I. DES INSTITUTIONS.....	374
CHAPITRE II. DU CHAMP D'APPLICATION.....	375
CHAPITRE III. DE L'INDEMNITE DE MATERNITE.....	376
CHAPITRE IV. DES PERIODES DE PROTECTION DE LA MATERNITE	378
CHAPITRE V. DES CONDITIONS D'OCTROI. [DISPOSITIONS PARTICULIERES] A L'ASSURANCE MATERNITE.....	380
CHAPITRE VI. DISPOSITION GENERALE.....	383
TITRE VI. DES CONDITIONS D'OCTROI DES PRESTATIONS.....	385
CHAPITRE I. GENERALITES.....	385
CHAPITRE II. DISPOSITIONS PARTICULIERES A L'ASSURANCE SOINS DE SANTE.	387
CHAPITRE III. DISPOSITIONS PARTICULIERES A L'ASSURANCE INDEMNITES. ..	391
CHAPITRE IV. DISPOSITIONS COMMUNES A L'ASSURANCE SOINS DE SANTE ET A L'ASSURANCE INDEMNITES.....	394
TITRE VIBIS. [DE L'INDEMNISATION DES DOMMAGES RESULTANT DE SOINS DE SANTE]	398
CHAPITRE I. [DES INSTITUTIONS]	398
Section I. [Du service " Fonds des Accidents médicaux " (FAM)]	398

Section II. [Du Comité de gestion du service]	400
CHAPITRE II. [1 DU FINANCEMENT]1	402
TITRE VII. DU CONTROLE ET DU CONTENTIEUX.....	404
CHAPITRE I. DISPOSITION COMMUNE AU (SERVICE D'EVALUATION ET DE CONTROLE MEDICAUX) ET AU SERVICE DU CONTROLE ADMINISTRATIF.....	404
CHAPITRE II. DU CONTROLE MEDICAL.....	405
Section I. [Le Service d'évaluation et de contrôle médicaux et le Comité du Service d'évaluation et de contrôle médicaux].....	405
Section Ibis. Des contestations entre les dispensateurs de soins et le Service d'évaluation et de contrôle médicaux	413
Section Iter. Du droit d'enquête du Service d'évaluation et de contrôle médicaux.....	422
Section Iquater [Dossier, services et signature électroniques.].....	424
Section II. [Du personnel d'inspection du Service d'évaluation et de contrôle médicaux] ..	428
Section III. Des médecins-conseils	431
Section IV. Des mesures disciplinaires.....	436
Section V. Des décisions du fonctionnaire-dirigeant du Service d'évaluation et de contrôle médicaux et des décisions de juridictions administratives auprès du Service d'évaluation et de contrôle médicaux	438
Section VI. Dispositions <i>relatives</i> aux médecins-conseils de la Caisse des soins de santé de la S.N.C.B. Holding. >.....	440
CHAPITRE III. DU CONTROLE ADMINISTRATIF.....	441
Section I. Du Service du contrôle administratif.....	441
Section II. De la récupération des prestations payées indûment.....	445
Section III. Des offices de tarification.....	448
Section IV. [Des sanctions applicables aux organismes assureurs].....	451
CHAPITRE IV. DES JURIDICTIONS ET DES SANCTIONS.....	454
Section I. Des juridictions.....	454
Section II. Des sanctions administratives et des sanctions pénales.....	454
CHAPITRE V. DE LA PRESCRIPTION.....	462
CHAPITRE VBIS. CONDITIONS DE PAIEMENT	464
CHAPITRE VI. - DU SERMENT.....	465
TITRE VIII. DISPOSITIONS COMMUNES A L'INSTITUT, A LA CAISSE AUXILIAIRE D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE ET A LA [CAISSE DES SOINS DE SANTE DE LA S.N.C.B. HOLDING.....	466
CHAPITRE I. DU PERSONNEL.....	466
CHAPITRE II. DES ORGANES DE CONTROLE.....	473
TITRE IX. DU FINANCEMENT.....	475
CHAPITRE I. DES RESSOURCES DE L'ASSURANCE ET DE LEUR REPARTITION...	475

Section I. Des ressources de l'assurance.	475
Section II. De la répartition des ressources de l'assurance indemnités et des autres dispositions financières propres à cette assurance.	539
Section III. Des frais d'administration des organismes assureurs.	540
Section IV. De la responsabilité financière des organismes assureurs, de la répartition des ressources de l'assurance soins de santé et des autres dispositions financières propres à cette assurance.	547
Section IVbis. Des dispositions diverses relatives à l'assurance soins de santé et à l'assurance indemnités et, notamment, aux avances.	558
Section V. Dispositions particulières.	561
CHAPITRE II. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.	563
CHAPITRE III. RECUPERATION DE SOMMES DUES.	565
TITRE X. DISPOSITIONS FINALES.	566
TITRE XI. DISPOSITIONS TRANSITOIRES.	569
TITRE XII. DE LA PUBLICITE.	572